



- Argumentation qui prend appui sur des détails de l'activité réelle (12 pts)
- Pertinence de l'utilisation du concept (10 pts)
- Qualité de la présentation (5 pts)
- Utilisation heuristique des différents regards présents dans le groupe (6 pts)

Barème :

Note	Points : de...	Points : à...
1	0	5
1.5	6	11
2	12	17
2.5	18	23
3	24	29
3.5	30	35
4	36	40
4.5	41	45
5	46	49
5.5	50	54
6	55	60

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·es au début du module.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Intervention sociale », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence ;
 - b. Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examens du semestre de printemps.
- En cas d'échec à un module Essentiel répété, l'étudiant·e est en échec définitif au MATS.
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : ...



Remarques

Descriptif validé le 27.09.2022

Annule et remplace la version du 14.09.2022

Sabrina Berrocal
Responsable de la filière
Master of Arts HES-SO en Travail social

